

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

PROCES VERBAL

SESSION DE PRINTEMPS

DU 06 JUILLET 1995 A AIX EN PROVENCE

~~~~~

Monsieur VIES :

"Je voulais réagir aux propos du Président PINATEL pour apporter une précision. On dit le dossier varois, mais ce n'est pas un dossier varois, géographiquement c'est dans le var mais c'est un problème de toute la profession de toute la région. Il faut aussi faire attention de ne pas faire des procès trop rapides parce que si la SAFER a engagé cette opération, c'était à la demande de la profession ; on ne peut pas dire que l'image de la profession agricole varoise c'est la spéculation. C'est vrai que actuellement on peut se poser des questions, mais là je crois que toute la profession agricole avait soutenu cette opération, il faut s'en souvenir, c'est notre responsabilité, le président l'a dit et il faut le féliciter pour son honnêteté de vouloir aller au fond des choses, mais on ne peut pas dire que les responsables varois aient l'habitude de spéculer".

Monsieur PINATEL :

"Je ne parlais pas des responsables agricoles, je parlais de la SAFER, ce n'est pas pareil"

Monsieur PONS :

"Que voulait faire la SAFER avec cette acquisition ?"

Monsieur VIES :

"Revendre à des agriculteurs. On avait dit qu'il fallait garder le vignoble en l'état pendant 5 ans".

Président RIGAUD :

"Nous allons arrêter là ce débat important, c'est une affaire difficile et depuis déjà un certain temps c'est une préoccupation principale".

IV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MATHIEU :

"Concernant le problème des loups dans notre département, je remercie le Bureau de la Chambre qui s'est réuni le 30 mai pour appuyer toutes les décisions qui seraient prises par notre compagnie. En région PACA l'élevage ovin est basé sur la transhumance qui est un élément fondamental de l'économie régionale. La présence de l'élevage assure l'entretien de l'espace qu'aucune autre activité ne pourrait entretenir, et la présence des loups est une entrave insupportable au maintien du pastoralisme et de l'élevage ; donc, contrairement à ce qui est indiqué, il n'est pas possible d'adapter les conditions d'élevage qui est un élevage extensif, à la présence d'un prédateur tel que le loup.

Dans ces conditions, les instances de la Chambre Régionale d'Agriculture réunies en session, réaffirment leur opposition à la présence des loups dans les Alpes du Sud, et je voudrais que cette déclaration soit une motion de façon à ce que l'administration en prenne connaissance".

Monsieur PONS :

"Lors de la session de notre Chambre 04, dans le passé, j'ai attiré l'attention de notre compagnie sur ce problème car notre département tout au moins dans sa partie montagneuse située dans le parc national du Mercantour, et dans sa périphérie commence à être touchée par ce phénomène qui va rapidement devenir un fléau.

"Nous n'avons pas eu de discussion avec le département voisin pour accorder nos positions et c'est un peu votre rôle de rassembleur des différents départements.

Notre position est la suivante : on a beau dire on ne veut pas cet animal, ce prédateur, ça n'ira pas loin. Il faut se placer dans le domaine juridique.

"Quelle est la situation ?

"Ces prédateurs vont détruire ou tuer des animaux de toutes espèces. Quelle doit être la réaction de l'éleveur face à une telle situation. Dans ce domaine la réglementation est controversée ; j'ai proposé et j'ai obtenu une position unanime de la Chambre 04, à savoir que la jurisprudence considère le loup comme une bête fauve que le propriétaire possesseur ou fermier peut détruire en tout temps à partir du moment où il cause un préjudice à ses propriétés, donc à ses animaux.

"Par conséquent, il me semble opportun aujourd'hui que la Chambre Régionale se positionne là-dessus et de la manière la plus unanime possible, à savoir que si un éleveur détruit un loup, ce qui n'est pas facile d'ailleurs, s'il vient à être inquiété par les autorités policières, nous puissions nous déjà nous appuyer sur une position réglementaire à laquelle la Chambre Régionale aura consenti.

"Il y a ensuite le contexte général, c'est à dire amener les dirigeants du parc régional à retirer ces animaux ou les cantonner dans un secteur, mais ils ne le feront que contraints et forcés, donc il faut prendre les devants et être répressifs à l'égard des animaux qu'ils ont introduits".

Président RIGAUD :

"Je pense que la motion que nous transmettrons au Préfet de Région et à la DRAF sera unanime. Il n'y a pas de problème, si ce n'est qu'il n'y a pas de divergence importante entre ce que vient de dire le président du département des Alpes Maritimes et ce que vous venez de dire, à la seule nuance, c'est la référence à la loi.

"Il faut qu'on me donne un texte commun entre ce qui a été dit par vous deux, en faisant attention que la référence au Code rural ou à je ne sais quelle loi ne puisse pas nous nuire par ailleurs... Le loup pour nous reste un fauve dont on ne veut pas qu'il soit présent dans la région ; à partir de là, la profession s'oppose énergiquement à son implantation dans la région.

"Est-ce qu'il faut ajouter une partie juridique ?"

Monsieur PONS :

"Oui, c'est bien d'émettre une motion en disant nous sommes Chambre Régionale, hostiles à cette présence, etc... etc... nous sommes d'accord sur le fond mais on risque de diverger sur la forme".

Président RIGAUD :

"J'aimerais que vous voyez cela avec M.MATHIEU pour voir sous quelle forme on va faire cette motion il n'y a pas de problème sur le principe de la délibération qui sera votée à l'unanimité, mais sa rédaction est difficile."

Monsieur PONS :

"J'ai fait préparer une motion que j'avais préparée avec la plus grande attention avec les conseils nécessaires. Il y a des textes anciens, toujours en vigueur qui considèrent le loup comme une bête fauve, et il y a des directives européennes qui indiquent que le loup est une espèce protégée. Laquelle prime sur l'autre ?..."

Président RIGAUD :

"Notre problème n'est pas là, il appartiendra aux tribunaux ensuite de trancher ; notre position à nous c'est de dire : l'agriculture considère que le loup reste un fauve, et nous sommes opposés à l'introduction de cette espèce dans le territoire de la Région ; il risque de plus de proliférer et d'aller dans le voisinage".

Monsieur PINATEL :

"Il y a deux textes qui s'opposent : un texte ancien, national et un texte récent européen. L'ennui c'est que le texte européen prime le texte national et qu'il est plus récent, mais comme il ne dit pas qu'il annule le texte national, les deux continuent d'exister ; c'est aux tribunaux qu'il appartiendra de trancher".

Président RIGAUD :

"Je crois qu'il faut une motion simple : nous nous opposons au loup en tant que fauve dans son implantation dans la région"

Monsieur PINATEL :

"Il faut surtout éviter sa prolifération".

Président RIGAUD :

"On peut ajouter : on s'oppose à son implantation et à sa conséquence qui est la prolifération. Pour nous le loup reste un fauve. On va donc rédiger une motion dans ce sens".

Monsieur VENZAL :

"Je vous rejoins quand vous dites il faut éviter la prolifération puisque c'est la responsabilité des gens du Mercantour de contenir le loup dans un espace confiné. Dire que c'est une implantation non, puisque c'est une immigration, le loup est passé par les Alpes venant d'Italie ; c'est un animal sauvage qui n'a pas de frontières. Vouloir à tout prix éviter à un animal qui était présent dans le passé de revenir occuper une certaine portion de l'espace c'est trop restrictif. Par contre, il faut faire tout ce qu'il faut pour conserver cette vie sauvage tout en évitant de produire trop de dégâts dans la vie rurale, je suis d'accord, mais faire une motion pour dire on ne veut pas de loups, ça non je ne peux pas vous suivre sur ce terrain-là".

Monsieur MATHIEU :

"Chacun est libre de prendre une position, il y aura un vote".

Président RIGAUD :

"La motion aura plus de force si elle est votée à l'unanimité".

Monsieur PONS :

"Il y a peut-être des prédateurs de l'agriculture parmi nous ici !!"

Monsieur VENZAL :

"Vous êtes sympathique, Monsieur PONS, je vous écoute, mais il faut faire attention à ce que vous dites, je ne peux pas accepter cela. Je vous connais bien, ce débat se déroule dans le 04 et on dit que les prédateurs de l'agriculture ce sont les salariés.... Je me demande vraiment, Monsieur PONS, si vous visez les salariés de l'agriculture !"

Monsieur PONS :

"Attention ; il faut savoir que c'est notamment dans les Alpes Maritimes que les éleveurs sont confrontés au problème des loups. Si cela se limite uniquement aux quelques brebis qui peuvent être tuées, les problèmes seraient importants mais il y a toutes les nuisances, les contraintes, le stress que cela occasionne sur l'éleveur, sa peine et son travail pour rassembler à nouveau son cheptel.

"On va se laisser entraîner si on ne se méfie pas et si on n'est pas ferme et même très ferme, dans la même situation qu'avec les dégâts de gibier, les indemnités et on voit où ça a conduit dans les endroits sensibles à ces problèmes. J'ai lancé une boutade que vous n'avez pas perçue."

Président RIGAUD :

"Monsieur PONS retire sa boutade et la regrette ; les prédateurs de l'agriculture c'est la politique européenne ; ce sont les technocrates européens !

Revenons au dossier du loup : je crois que l'agriculteur qui occupe son espace et qui de par son métier en occupant l'espace se trouve confronté à suffisamment déjà de multiples difficultés sans qu'en plus il soit confronté à la prolifération du loup qui est un fauve !

"L'Agriculture qui n'a pas été consultée sur son implantation dans le Mercantour, considère que cette implantation et son développement risquent de porter atteinte gravement à l'équilibre naturel des choses, et donc demande aux Pouvoirs Publics de mettre en oeuvre tous moyens afin que ce loup qui est un fauve ne puisse pas se développer dans la région".

Monsieur POVEDA :

"Je voudrais vous rappeler qu'il y a des régions en Europe où le loup continue à exister et à coexister avec la vie pastorale et rurale ; il faut savoir que vous avez des régions en Calabre, dans le centre de l'Italie, en Hongrie, en Pologne, dans les Abruzzes où le loup continue à survivre".

Président RIGAUD :

"On ne va pas lancer un débat sur le loup ; deux départements nous demandent de faire une motion sur laquelle au fond nous sommes tous d'accord et il vaut mieux qu'elle soit adoptée à l'unanimité ; c'est pour cela que je pense qu'il faut qu'elle soit assez forte, mais sans être en opposition totale, et elle soutient la position de la Chambre des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute-Provence".

Monsieur MATHIEU :

"Dans ces conditions je ne suis pas d'accord !

Il faut savoir que le loup est venu on ne sait pas comment, il a été implanté on ne sait comment, on nous dit qu'il est venu tout seul, je veux bien le croire, mais je voudrais bien que ceux qui sont partisans du loup soient éleveurs et voient les difficultés que l'on rencontre lorsqu'il y a des attaques, et maintenant que les moutons sont en alpage tous les jours il y a des dégâts ; venez garder les troupeaux et vous verrez, vous changerez d'avis, parce que la cohabitation entre le loup et les troupeaux n'est pas possible. Ou c'est l'un ou c'est l'autre. Il faudra que l'un des deux disparaisse !

En 1992 il y avait 2 loups, maintenant il y a en une vingtaine ; dans 2 ans ça ira dans d'autres départements et vous verrez les dégâts et les éleveurs qui prendront des positions radicales"

Président RIGAUD :

"Je suis de nature assez pacifique, mais je souhaite que les gens des villes se fassent mordre un jour dans le Mercantour par des loups ; à ce moment, il y aura un mouvement d'opposition qui changera complètement. Tout d'un coup on découvre le loup !

"Je veux bien qu'on fasse une motion, mais vous voyez que les auteurs ne sont plus d'accord avec une motion édulcorée".

Monsieur PONS :

"Je ne voterai pas une motion édulcorée ; ce n'est pas la peine qu'on se soit battu il n'y a pas si longtemps que ça, il n'y a pas un siècle qu'il n'y a plus de loup, on sait les dégâts et les inquiétudes qu'il provoque non seulement au niveau du revenu mais dans le travail ; si c'est pour dire aujourd'hui on maintient la population de loups, d'abord une situation est évolutive, il y en a 20 aujourd'hui, dans 2 ou 3 ans il y en aura 50. Donc je rejoins la position du représentant du 06 à savoir que les deux espèces ne peuvent pas cohabiter !

Reste aux dirigeants du parc à prendre les dispositions qu'ils veulent, sachant que nous buterions sur ce type d'attitude je m'en suis remis aux textes juridiques que nous avons cités. C'est peut-être la position la plus simple".

Monsieur TUJAGUE :

"S'en tenir aux seuls aspects légaux risque de nous amener à nous mettre seuls dans le sac. Ce matin cela a été dit au bureau. Il y a deux législations contradictoires : une qui dit le loup est une espèce protégée, l'autre qui dit

le préfet peut autoriser dans le cas où il y a des dégâts importants mettant en cause l'économie, la lutte contre le loup. Voilà ce que nous avons au niveau de la législation.

"Il y a ces deux aspects indiscutablement ; nous avons étudié la question.

Ce qui est en débat aujourd'hui transparait dans la discussion qui s'est engagée, c'est de savoir, et vous avez bien cerné le problème, s'il est possible de faire cohabiter un prédateur protégé, un animal sauvage protégé, ce qui n'est pas le cas des autres prédateurs que l'on rencontre dans la nature, et des animaux qui eux ne le sont plus du tout ; un élevage qui ne l'est plus du tout lui.

Un prédateur protégé, un élevage qui ne l'est pas, voilà la question.

C'est un débat important ; c'est autour de cela que la discussion est engagée et que les positions se déterminent.

"Actuellement les médias, les grands moyens d'information, disent, oui, la cohabitation est possible à condition que les éleveurs modifient leurs méthodes de travail et d'élevage.

"Or, nous le disions ce matin, la méthode d'élevage du sud c'est le pastoralisme, c'est l'utilisation de l'espace et c'est une chance pour les O6 et pour la région des Alpes, et il n'est pas possible de modifier cette pratique, c'est-à-dire que la cohabitation n'est pas possible.

"Est-ce qu'il est possible oui ou non de modifier ?

"A notre avis c'est non, et dans ces conditions, il ne peut pas y avoir des loups et des moutons, (ou d'autres espèces, mais des moutons en particulier).

"On nous dit il y avait autrefois des loups. C'est vrai ; les derniers ont été éliminés au début du siècle, mais on les combattait, on les éliminait et c'est le Président PINATEL qui le disait, c'était une fête chaque fois qu'on éliminait un loup dans un secteur. C'est comme ça que ça s'est passé. Aujourd'hui le loup est protégé. Je ne pense pas qu'on puisse avoir une position mi-figue mi-raisin sur le sujet, je pense que nos amis qui souhaitent que la faune sauvage soit défendue, doivent considérer qu'aujourd'hui si le loup est protégé, les animaux ne le sont plus. C'est un déséquilibre complet."

Monsieur VENZAL :

"Effectivement, on est partagé entre la protection de ce qui existe et notre élevage. J'ai une proposition à faire : c'est vrai qu'une motion édulcorée ne va pas plaire et je ne voudrais pas que les deux salariés agriculteurs ici présents soient la cause d'une moindre efficacité des éleveurs alors qu'il y a une pratique courante que tout le monde connaît qui est celle du refus de vote.

" Refuser un vote c'est dire qu'on ne s'inscrit pas dans le débat ; c'est à dire que c'est comme si on n'était pas là. Je vous propose de faire voter la motion et de noter que les deux représentants des salariés ont refusé de voter".

Monsieur PINATEL :

"Il faut savoir si c'est la nature qui est au service de l'homme ou l'homme au service de la nature, je crois que la nature est au service de l'homme, on a trop tendance à considérer l'inverse actuellement".

Président RIGAUD :

"Je remercie les représentants des salariés ici présents de la position qu'ils prennent parce qu'ils ne veulent pas gêner l'efficacité de la motion. Donc ils ne prennent pas part au vote, et donc le reste vote à l'unanimité ?

Je demande donc à MM PONS et MATHIEU de se mettre d'accord sur une rédaction que nous acceptons d'avance".

Monsieur CURTI :

"Nous n'avons pas la même opinion que nos collègues salariés des Alpes Maritimes. Nous vivons les choses autrement et nous sommes tout à fait solidaires de la motion présentée par la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes"

Monsieur PONS :

"Je constate une incohérence au niveau des directives européennes en ce sens qu'ils nous disent le loup est une espèce protégée et d'autre part, on nous impose de pratiquer l'élevage ovin de manière extensive, donc il y a une incohérence au niveau des mesures européenne car à l'époque où le loup cohabitait avec l'élevage, les élevages étaient de petite taille et n'étaient pas extensifs. Ceci dit, nous allons réfléchir à quelque chose de commun avec mon collègue MATHIEU".

Président RIGAUD :

"Pour être clair : PONS et MATHIEU ensemble, vont se mettre d'accord sur une rédaction."

Monsieur CURTI :

"Nous partageons le souci de nos collègues hauts alpins concernant la protection de toutes les espèces vivantes, mais il y a quand même un problème de fond, c'est-à-dire, la mise en cause de ce qui se passe actuellement, et il faut que la motion soit percutante, qu'elle dise bien le refus total que nous avons de la situation actuelle. Nous faisons confiance à nos éleveurs pour gérer en bons pères de famille non seulement les troupeaux mais l'espace naturel et la faune qui y vit".

Président RIGAUD :

"Est-ce que vous faites confiance à MM. PONS et MATHIEU pour la rédaction de cette motion ?"

(unanimité de l'assistance)

"Je fais donc voter par anticipation ce texte"

"UNANIMITE "

Monsieur VENZAL :

"Le débat que nous venons d'avoir sur le loup me conforte dans la demande que je vais faire. Je voudrais revenir sur la session d'installation de la Chambre du mois de mars ; c'est vrai que je suis très naïf, mais j'ai été tout à fait surpris et je me suis demandé si vous saviez qu'il y avait des salariés dans la salle quand on est passé à la composition du bureau où vous avez dit « on en a parlé ce matin et à table. Donc la session s'est faite à table ! Mais j'ai l'habitude.

Je voudrais vous demander, Président, si vous ne pensez pas qu'il serait souhaitable qu'au moins un salarié si ce n'est pas deux, soient présents aux débats du bureau de la Chambre Régionale ?

"Je pose la question"

Président RIGAUD :

"Je ne vais pas me dérober. C'est que les salariés sont présents par le collège des salariés d'exploitations, comme des salariés d'organisations professionnelles, vous êtes présents dans la composition des Chambres d'Agriculture avec la représentation de tous les collèges y compris les propriétaires, retraités, etc.. et la composition du bureau, c'est vrai, ne reflète peut-être pas la composition de tous les collèges qui composent la session.

Ce n'est pas nouveau ; la Chambre Régionale, depuis que j'en suis Président, n'a jamais eu de salariés au bureau, ce n'est donc pas nouveau. Vous ne pouvez pas dire que toutes les Chambres d'Agriculture suivent ces positions.

"Deuxièmement, je vous signale que la véritable discussion et les négociations entre les centrales syndicales et le patronat agricole, c'est du ressort de la FNSEA et non des Chambres d'Agriculture".

Monsieur CURTI :

"C'est bien évident, mais les relations entre les centrales syndicales et la FNSEA peuvent s'améliorer si dans les compagnies comme les nôtres, les relations s'améliorent également".

Président RIGAUD :

"On ne peut pas dire que les relations étaient mauvaises, mais vous avez raison, il faudra qu'un jour on mette à l'ordre du jour de la Session, un sujet traité par vous, de façon à ce que la Chambre Régionale ne traite pas que des sujets concernant les exploitants".

Monsieur CURTI :

"Nous nous sentons complètement concernés par les sujets traités par et pour les exploitants ; il n'est pas question de s'en dissocier, mais il y a une autre manière d'y adhérer, c'est de participer également au Bureau de manière à être complètement au courant".

Président RIGAUD :

"Je transmettrai, mais je ne me fais pas d'illusions sur le résultat, je préfère vous en avertir d'avance, même si le Président met son poids. Par contre, je reviens sur des sujets que vous pourriez demander à inscrire à la Session, et traiter vous-mêmes, nous pourrions vous aider au niveau du dossier.

"Ce que je peux dire, c'est que le souci que nous pouvons avoir en commun en dehors de la politique agricole et du problème des salariés d'exploitation, ou du problème des salariés dans les autres organisations agricoles, mais concernant les salariés des Chambres d'Agriculture, si cela peut vous intéresser, au niveau de l'APCA, j'ai été chargé par le Bureau, et j'ai mené à bien avant hier, des discussions avec les centrales syndicales au niveau national pour adhérer à un fonds national qui gère la formation par alternance, comme les CIF, c'est à dire, l'obligation que nous avons de cotiser sur la masse salariale, le 0,3 % sur la formation en alternance, et les 0,2 % sur les CIF. Nous avons adhéré et nous allons pousser les Chambres d'Agriculture à adhérer au fonds créé par la coopération l'OPCA2."

"Nous allons, je pense pouvoir créer une section à l'intérieur de l'OPCA2, et les salariés des Chambres d'Agriculture viendront se joindre à la formation des salariés des instituts, à la formation qui gravite autour des Chambres et probablement peut-être aussi celle des organisations dépendant du syndicalisme agricole".

Monsieur CURTI :

"Je dis qu'il faut aller plus loin. Les six Chambres Départementales qui restent maîtres de leur destinée, adhéreront ou pas, mais étant donné que l'organisme national a signé un protocole d'accord avec les centrales syndicales, ç leur permettra d'adhérer à ce fonds.

"Il y a des représentants de la coopération dans la salle, dans les fonds de formation de la coopération dans le passé il y avait un problème géographique de répartition du territoire qu'on ne retrouvera plus dans l'OPCA2 ».

Président RIGAUD :

"Je vous lis la motion que l'on vient de me remettre : « La Chambre Régionale d'Agriculture réunie en session ordinaire le 6 juillet, délibérant conformément aux dispositions législatives, consciente que l'élevage ovin, bovin et caprin représente dans la zone montagneuse des Alpes du Sud un activité indispensable au maintien de l'économie, (j'ajoute une activité indispensable, non seulement au maintien de l'économie, mais à l'occupation de l'espace) constate que le retour des loups dans cette zone provoque des inquiétudes les plus justifiées chez les éleveurs quant aux dommages que ces prédateurs peuvent causer à leurs troupeaux, et par là même détériorer leurs conditions de travail,

"Rappelle la présence de l'élevage sur l'entretien de l'espace qu'aucune autre activité ne pourrait entretenir, Souligne que la présence de loups est une entrave insupportable au maintien du pastoralisme et de l'élevage, contraire à ce qui est indiqué ; il n'est pas possible d'adapter les conditions d'élevage à la présence d'un prédateur tel que le loup.

Dans ces conditions, les membres de la Chambre Régionale réunis en session :

REAFFIRMENT leur opposition à la présence des loups dans les Alpes du Sud et demandent aux Pouvoirs Publics d'appliquer les textes en vigueur qui considèrent le loup comme une bête fauve ».

La motion est adoptée à l'unanimité, moins les salariés qui ne prennent pas part au vote.

Avant de clore les travaux, le Président RIGAUD passe ensuite la parole au représentant de la DRAF.

Monsieur FRESQUET :

"Tout d'abord, je vous renouvelle les excuses de M. COQUET, absent cette semaine, mais rassurez-vous, il sera de retour dès lundi prochain.

"Au niveau des aides aux bâtiments d'élevage, je réponds à la question posée, et je confirme qu'une certaine somme a été contractualisée, je n'ai plus le montant en mémoire, elle a été contractualisée en fonction des besoins que nous avons estimés lors de l'élaboration du contrat de plan, et j'ai bien peur qu'à l'heure actuelle elle soit trop juste, vu le nombre de dossiers de plus en plus nombreux qui se présentent.

"Donc, il y a une certaine crainte à ce sujet et je voudrais rappeler qu'au niveau du partage des cofinancements, il était prévu que les Conseils Généraux et Régionaux, puissent intervenir, c'était un souhait de l'Etat ; c'est un souhait que nous renouvelons ; nous, services extérieurs de l'Etat essayons de convaincre ces partenaires au niveau de la Région PACA, d'accorder ce financement. Je ne puis que vous inciter au niveau départemental et vous suggérer de faire une intervention auprès de vos conseils généraux d'apporter cette participation afin que tous les éleveurs puissent être aidés comme prévu à l'origine.

"Au niveau de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, j'ai bien noté, Monsieur le Président, votre position et je me réjouis que dans notre région les problèmes n'existent pas avec l'Etat.

"Sur le PDR objectif 5 : je tenais à dire que les arbitrages sont difficiles, vous savez que je m'attache personnellement à les améliorer en travaillant en étroite collaboration avec M. BOURGOGNE ici présent, mais il y a des dossiers plus conflictuels que les autres, et je puis cependant témoigner que M. COQUET est tout à fait ouvert à vos observations".

Président RIGAUD :

"Merci, Monsieur FRESQUET des précisions que vous avez apportées.

"Il me reste à vous remercier et remercier tous ceux qui sont présents, d'avoir eu la persévérance de rester jusqu'à cette heure."

Diffusion du Procès Verbal

Le Président RIGAUD rappelle que les séances de la Chambre Régionale d'Agriculture ne sont pas publiques, mais que ses membres peuvent décider que soit publié le Procès Verbal.

Clôture de la Session

Le Président lève la séance, il est 18 h.

Le Secrétaire,

Michel ORCIERE

Le Président,

Maurice RIGAUD



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

PROVENCE-ALPES

COTE D'AZUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Session du 6 Juillet 1995

VOEU

concernant la Présence des Loups
et leur prolifération dans les Alpes de Haute Provence
et Alpes Maritimes

La Chambre Régionale d'Agriculture réunie en Session Ordinaire le 6 juillet 1995,
délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

CONSCIENTE que l'élevage ovin, bovin, caprin, représente dans la zone montagneuse des Alpes du Sud une activité indispensable au maintien de l'économie,

CONSTATE que le retour des loups dans cette zone provoque les inquiétudes des plus justifiées chez les éleveurs quant aux dommages que ces prédateurs peuvent causer à leurs troupeaux et par la même détériorer leurs conditions de travail.

SOULIGNE que la présence de loups est une entrave insupportable au maintien du pastoralisme et de l'élevage. Contrairement à ce qui est indiqué, il n'est pas possible d'adapter les conditions d'élevage à la présence d'un prédateur tel que le loup.

DANS CES CONDITIONS, les membres de la Chambre Régionale d'Agriculture

REAFFIRMENT leur opposition à la présence des loups dans les Alpes du Sud et demandent aux pouvoirs publics d'appliquer les textes en vigueur qui considèrent le loup comme une bête fauve.